



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11056/Add.10
4 février 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport intérimaire supplémentaire du Secrétaire général sur la
Force d'urgence des Nations Unies

1. Depuis mon dernier rapport intérimaire en date du 28 janvier 1974 (S/11056/Add.9), le dégagement des forces, qui avait commencé le 25 janvier, a progressé sans heurts et, comme indiqué dans les rapports sur l'application du cessez-le-feu (S/11057/Add. ...), aucun incident majeur ne s'est produit. Pour permettre à la FUNU de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu de l'Accord sur le dégagement des forces, le général Ensio Siilasvuo, commandant de la Force, et ses principaux collaborateurs, sont restés en contact étroit et ont continué de collaborer avec les autorités militaires égyptiennes et israéliennes.
2. Sur la rive occidentale du canal de Suez, les troupes égyptiennes et les troupes israéliennes ont continué à se redéployer, les premières occupant des zones précédemment évacuées par les forces israéliennes au nord de la route Suez-Le Caire, et les dernières se dirigeant vers le nord, comme prévu. Pendant toute la durée de cette seconde phase, des unités de la FUNU ont été interposées entre les forces de l'un et l'autre pays, et le 4 février elles se sont dirigées vers une zone située plus au nord, où elles ont occupé des positions et commencé à patrouiller une zone tampon d'environ 35 km de long sur 3 km de large. Le 4 février à 14 heures 1/, les forces israéliennes ont remis à la FUNU une zone supplémentaire, située au sud du Petit Lac Amer; à son tour, le 5 février à 4 heures, la FUNU remettra la zone en question aux forces égyptiennes.
3. Sur la rive orientale du canal de Suez, les forces égyptiennes et israéliennes ont commencé à se redéployer le 28 janvier et, ce jour-là, la FUNU a commencé à interposer des unités à l'extrême sud de la ligne A (S/11198/Add.1). Le 4 février à 14 heures, les opérations de redéploiement étaient terminées dans le secteur situé à l'extrême sud, et à la même heure, les forces israéliennes ont remis à la FUNU une zone comprise dans la zone de dégagement où la FUNU sera stationnée conformément au paragraphe B-2 de l'Accord du 18 janvier 1974 (S/11198, annexe).

1/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).

4. Le 5 février, la FUNU, avec l'aide d'observateurs militaires de l'ONUST et en présence des officiers de liaison égyptiens et israéliens respectifs, inspecteront et vérifieront le redéploiement des forces égyptiennes et israéliennes dans le secteur situé à l'extrême sud des zones assujetties à des limitations en ce qui concerne l'armement et les forces (*ibid.*, par. B-3 et 4). Les constatations de la FUNU, comme les parties en sont précédemment convenues, leur seront communiquées sans être publiées.

5. On trouvera ci-dessous le compte rendu de certaines phases de l'opération :

a) Rive occidentale :

- i) Du 28 janvier au 4 février le bataillon finlandais, renforcé par des éléments des bataillons suédois et indonésien, a continué à armer des positions dans la zone située au nord de la route Suez-Le Caire et à y patrouiller. Les mêmes unités accompliront des opérations semblables dans la nouvelle zone tampon située au sud du Petit Lac Amer au cours de la phase suivante.
- ii) Le poste de commandement avancé que la FUNU a établi le 26 janvier a été transféré dans la nouvelle zone tampon au sud du Petit Lac Amer le 4 février à 15 heures, et il continue de fonctionner de façon satisfaisante (S/11056/Add.9, par. 2 b)).

b) Rive orientale :

- i) Le bataillon panaméen, déployé le long de la ligne A dans le secteur situé à l'extrême sud, a entrepris, avec l'aide des forces égyptiennes, de jalonner cette ligne.
- ii) Sous la supervision de la FUNU, des observateurs militaires de l'ONUST, aidés par des topographes israéliens, ont achevé le jalonnement complet de la ligne B le 2 février.
- iii) Le bataillon péruvien a commencé à se déployer dans ce secteur le long de la ligne A, le 5 février, à 4 heures.

6. L'opération Oméga, dont le but est de rechercher et de recouvrer les corps des soldats tués (S/11056/Add.9, par. 5) s'est poursuivie lentement, certaines difficultés et certains retards étant survenus, notamment au niveau du commandement local. Grâce à une série de rencontres des parties en présence de représentants du Comité international de la Croix-Rouge et de la FUNU, on espère maintenant pouvoir mener rapidement l'opération. Selon les chiffres dont dispose la FUNU, 27 corps auraient été rendus aux autorités égyptiennes et 21 aux autorités israéliennes depuis le 28 janvier.

7. Le 3 février 1974, l'effectif de la Force d'urgence des Nations Unies (FONU) s'établissait comme suit :

Autriche	600
Canada	1 097
Finlande	640
Ghana	499
Indonésie	552
Irlande	271
Panama	409
Pérou	497
Pologne	820
Sénégal	399
Suède	620
TOTAL	<u>6 404</u>